

Association de sécurité civile du Québec

Rapport annuel 2015

Assemblée générale annuelle

Le 21 janvier 2016

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président.....	3
Plan Stratégique 2015-2018.....	4
Axe 1: Réseautage et forum de la sécurité civile	7
Axe 2: Développement professionnel	8
Axe 3: Promotion de bonnes pratiques.....	11
Axe 4: Gouvernance	16
Membres du Conseil d'administration.....	21
Partenaires, membres corporatifs et collaborateurs	22

MOT DU PRÉSIDENT

Chers collègues,

Depuis notre AGA de janvier 2015, l'équipe du Conseil d'administration de l'Association de sécurité civile du Québec a travaillé à la réalisation de ses objectifs et à assurer une saine gestion de ses finances. De plus, coordonnée par Marie-Pierre Raymond, vice-présidente du CA, l'équipe a travaillé dès le mois de mars dernier à l'élaboration du nouveau Plan stratégique 2015-2018 de l'ASCQ ainsi qu'à son plan d'action. Le tout s'est échelonné sur cinq mois. Le Plan stratégique en question a fait l'objet d'une séance spéciale en mai et fut adopté dans sa version définitive lors de la séance régulière du 10 juillet. Ce Plan est en continuité avec le Plan 2012-2015, mais est adapté au contexte de croissance et d'optimisme quant aux perspectives de développement de notre Association.

Une saine gestion de ses ressources financières, le développement de webinaires, l'élaboration d'un programme de commandites, la seconde édition de la Grande Secousse du Québec au niveau provincial, l'augmentation du nombre de membres et particulièrement des membres corporatifs, un niveau de satisfaction de nos membres digne de mention, un programme de certification qui attire l'attention et gagne en popularité, ce ne sont là que quelques éléments qui caractérisent cette seconde année de mandat à titre de président du Conseil d'administration.

Je tiens à remercier l'ensemble des administrateurs de l'Association et plus particulièrement Marie-Pierre Raymond, vice-présidente et Frédéric Saint-Mleux, trésorier.

Marie-Pierre Raymond nous quitte après un bref passage au sein de notre CA, mais sa contribution aura été exemplaire. Elle a accompli ses mandats avec sérieux et rigueur. Frédéric Saint-Mleux nous quitte après plusieurs années d'implication active. Frédéric a exercé ses fonctions avec éthique, rigueur et diligence. Ces départs laisseront un vide immense au sein du CA. Merci Marie-Pierre ! Merci Frédéric !

Enfin, une association ne peut exister sans l'apport de ses membres, je vous remercie de croire en celle-ci et je vous invite à rejoindre l'équipe des administrateurs et responsables de dossiers afin de contribuer activement et façonner avec nous l'ASCQ afin qu'elle exerce son rôle de leader et constitue le forum par excellence de la sécurité civile québécoise, dans une perspective d'accroissement de la résilience.

Guy Dufour
Président du conseil d'administration

PLAN STRATÉGIQUE

Le nouveau *Plan stratégique 2015-2018* a été présenté au Conseil d'administration de l'ASCQ et adopté le 10 juillet 2015.

En somme, les axes stratégiques identifiés dans ce nouveau Plan stratégique 2015-2018 sont en continuité avec les orientations du Plan stratégique précédent.

VISION

Forte de l'expertise de ses membres, l'Association de sécurité civile du Québec exerce son rôle de leader et constitue un forum par excellence de la sécurité civile québécoise, dans une perspective d'accroissement de la résilience.

MISSION

L'Association de sécurité civile du Québec contribue à rendre la société québécoise plus résiliente face aux sinistres en favorisant l'intégration des principes de sécurité civile chez tous les acteurs du milieu.

VALEURS

Intégrité : Nous nous engageons à agir en tout temps d'une façon intègre et éthique, ainsi qu'à respecter les valeurs et les objectifs que nous nous sommes fixés.

Apprentissage : Nous sommes une organisation apprenante qui mise sur la recherche des meilleures pratiques d'ici et d'ailleurs, sur les communautés de pratique et sur le partage des savoirs, des vécus et des leçons tirées.

Transversalité : Nous encourageons la synergie où chaque organisation agit en spécialiste dans son domaine tout en se coordonnant et en agissant de manière très serrée avec ses partenaires et les citoyens.

AXES STRATÉGIQUES

Axe 1 : Réseautage et forum de la sécurité civile

Objectif 1.1 : Augmenter le nombre d'adhésions

Actions :

- Faire une activité « invite un ami »
- Utiliser LinkedIn, Twitter
- Mettre à jour le site Web pour le rendre plus convivial
- Organiser des activités de rencontres sociales

Objectif 1.2 : Augmenter l'offre de services aux membres

Actions :

- Partager la liste des membres actifs (mettre la liste à jour 2 fois par année)
- Rendre les coordonnées des membres accessibles sur le site Web
- Publier les offres d'emploi
- Diffuser les événements

Axe 2 : Développement professionnel

Objectif 2.1 : Valoriser l'expertise en sécurité civile

Actions :

- Maintenir la certification
- Consolider le mentorat à la préparation du portfolio et assurer la promotion de la certification
- Revoir et mettre à jour le document schématisant le processus de certification et le document «Demande de certification»
- Créer le document question-réponse pour la certification et le rendre disponible sur le site Web de l'ASCQ

Objectif 2.2 : Augmenter l'offre de présentations ciblées pour les gestionnaires de mesures d'urgence

Action :

- Offrir au moins 2 présentations par année (ex. : retour sur expérience)

Axe 3 : Promotion de bonnes pratiques

Objectif 3.1 : Positionner l'association comme forum d'excellence en sécurité civile

Actions :

- Identifier une liste d'experts. D'abord en changeant le formulaire d'adhésion (identifier les expertises et droits de référer aux membres, aux médias, au public)
- Partager les outils en sécurité civile
- Diffuser les meilleures pratiques
- Maintenir l'exercice de la Grande Secousse
- Maintenir notre implication au Colloque de la sécurité civile et incendie
- Offrir au minimum 5 activités par année sur des sujets de sécurité civile
- Faire l'analyse *pay per view* ou autre technique pour augmenter la participation aux activités

Objectif 3.2 : Augmenter les partenariats (transversalité)

Actions :

- Diffuser les formations données par nos partenaires
- Participer au comité consultatif du MSP
- Monter un exercice avec les organismes bénévoles

Axe 4 : Gouvernance

Objectif 4.1 : Le financement de l'association

Action :

- Établir un programme de commandites

Objectif 4.2 : Être une organisation éthique

Actions :

- Produire un rapport annuel
- Respecter le code d'éthique
- Assurer le suivi du plan stratégique
- Revoir la Politique de reconnaissance

Objectif 4.3 : Assurer une saine gestion financière

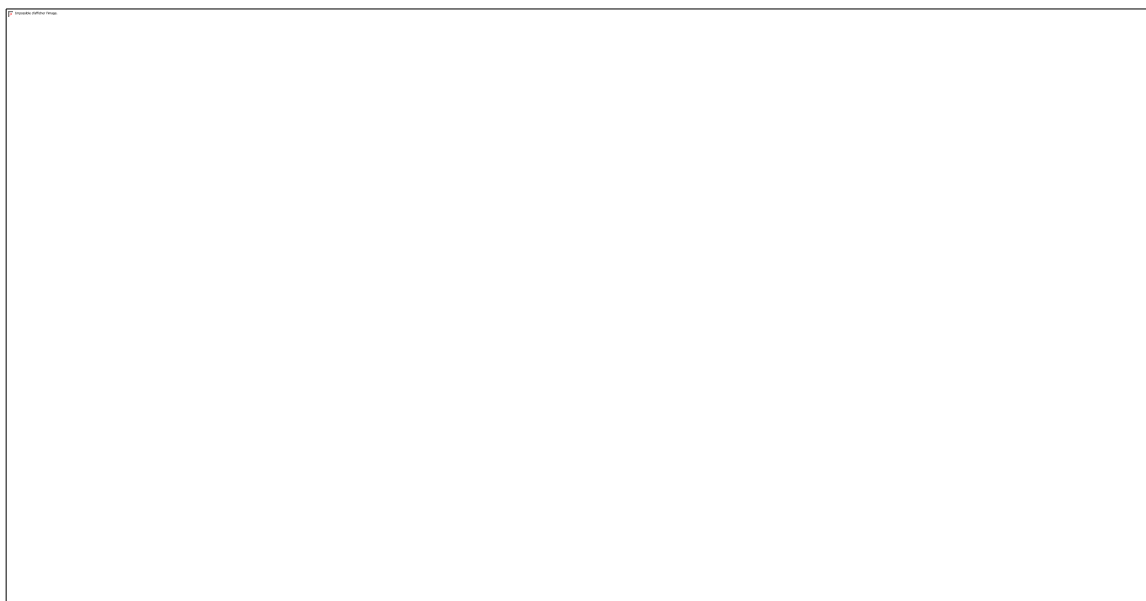
Action :

- Faire le suivi financier et effectuer des prévisions budgétaires réalistes

AXE 1 : RÉSEAUTAGE ET FORUM DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Objectif 1.1 : augmenter le nombre d'adhésions

En 2015, l'ASCQ a compté 232 membres en règle, soit 78 membres individuels, 3 membres étudiants et 151 représentants des 24 membres corporatifs. Il s'agit, pour une troisième année consécutive, d'une hausse non négligeable et représente un nouveau sommet du nombre d'adhérents à notre association¹. Il s'agit plus précisément d'une hausse de 8 % par rapport à l'année précédente.



v2

En 2014, nous faisons état que deux nouvelles mesures d'attraction instaurées en 2013 et 2014 avaient favorisé un accroissement du taux d'adhésion à l'Association. Dans un premier temps, le nombre maximal de représentants d'un membre corporatif fut haussé de 6 à 10 représentants. Depuis on constate au cours des deux dernières années une hausse de 50% du nombre de membres corporatifs (24 contre 16). Dans un deuxième temps, le titre et les privilèges de membre individuel furent attribués aux personnes non membres ayant participé à l'une ou l'autre des activités organisées par l'Association au cours de l'année. En 2013, dix-sept personnes avaient ainsi joui de ce privilège. En 2014, ce nombre a été porté à 32. L'an dernier, nous avons constaté un taux de rétention de 24 % de ces membres. En 2015, ce taux de rétention est de 19 %. Ces mesures démontrent, après deux ans de suivi, un succès évident en ce qui concerne notre objectif d'augmenter le nombre d'adhésions.

AXE 2 : DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

¹ Selon les statistiques présentées dans les rapports annuels de l'ASCQ des années 2006 à 2014.

OBJECTIF 2.1 : VALORISER L'EXPERTISE EN SÉCURITÉ CIVILE

CERTIFICATION

En 2008, le ministère de la Sécurité publique confia à l'ASCQ le mandat de développer et mettre en place un processus de certification des intervenants en mesures d'urgence et sécurité civile au Québec. Le processus et les outils de certification furent développés en 2010. La première cohorte fut certifiée en 2012.

Le tableau ci-après présente les différents niveaux de certification et exigences correspondantes :

	Associé en mesures d'urgence (AMU)	Qualifié en mesures d'urgences (QMU)	Certifié en gestion des urgences (CGU)
Éléments-clés	Connaissances démontrées	Participation active Réalizations reconnues	Rayonnement externe Leadership et partenariat affirmés
Connaissances	Examen AMU réussit	Examen AMU réussit	Examen CGU réussit
Expérience minimale	s.o.	3 ans	10 ans
Formation générale ⁽¹⁾	s.o.	DEP, AEC, DEC	Baccalauréat
Formation professionnelle	s.o.	50 heures MUSC	100 h MUSC + 50 h Gestion
Engagements⁽²⁾	s.o.	4 engagements	6 engagements
Membres associés, Colloques, Bénévolat, Leadership, Conférencier, Formateur, Publications, Prix, Accréditation, autre.			
Réalisations	s.o.	4 dimensions	5 dimensions
Prévention, Préparation, Intervention, Rétablissement, Gestion/Coordination, Communication.			

⁽¹⁾ Équivalences possibles

⁽²⁾ Les catégories Engagements et Réalisations sont complémentaires et dans certaines situations, un même événement peut être considéré dans les 2 catégories.

Le tableau suivant indique le nombre de certifiés par cohorte :

Nombre de certificats remis par année et niveau			
Année	AMU	QMU	CGU
2012	1	2	2
2013	1	2	1
2014	6	1	0
2015	2	0	2

COHORTE 2014-2015

En 2015, la cohorte a permis de certifier les personnes suivantes :

CGU	Joël Chéruet	Expert en mesures d'urgence et sécurité civile
	Michel C. Doré	Enseignant École Nationale d'Administration publique (ENAP)
AMU	Sara Boissonnault	Coordonnatrice en mesures d'urgence, Hydro Québec production
	Mathieu Lebrun	Officier supérieur, grade : Major, ministère de la Défense nationale et Consultant en gestion et planification de mesures d'urgence

En 2015, le comité de certification était composé des intervenants suivants :

- Louise Bradette, Représentante des Municipalités et présidente du comité de certification (CSC Montréal)
- Steve Boivin, Représentant du ministère de la Sécurité publique (MSP)
- Michel Doré, Représentant des Institutions d'enseignement supérieur (ENAP)
- Martin Sanfaçon, Représentant des membres certifiés et Organisations à but non lucratif (S.I.U.C.Q)

Deux intervenants additionnels se sont joints au comité de certification au courant de l'année 2015 soit :

- Michel Desgagné, Représentant du service de sécurité publique (Service de police - Ville de Québec)
- Sylvain Dufresne, représentant de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)

ACTIVITÉS 2015

Tel que souligné à l'objectif 2.1 de l'Axe 2 du Plan stratégique et dans la poursuite du programme de certification, les activités suivantes se sont tenues durant l'année :

- Trois séances d'examens ont eu lieu en février, juin et septembre 2015 (*la première séance fut tenue lors du Colloque de la sécurité civile et incendie du Québec)
 - Total : 15 inscriptions
- Une première séance d'examen s'est tenue auprès d'étudiants à l'ENAP, le 11 décembre 2015,
 - Total : 7 inscriptions
- Remise des certifications à la cohorte 2014-2015 lors du colloque de la sécurité civile et incendie du Québec
- Webinaire portant sur la préparation à l'examen de certification et du portfolio, tenu par Michel C. Doré et Martin Sanfaçon
- Offre de mentorat
- Revue et mise à jour du document schématisant le processus de certification et le document « Demande de certification »

PLAN D'ACTION POUR 2016

En plus des activités régulières (séances d'examens, information, mentorat et l'évaluation des portfolios), le comité de certification effectuera la revue des règles de *recertification*.

En 2015, un nombre croissant d'offres d'emploi mentionnait la certification de l'ASCQ comme étant un atout et l'ASCQ continuera d'en faire la promotion en 2016. Les membres du Conseil d'administration demeurent convaincus que la reconnaissance formelle des qualifications professionnelles en mesures d'urgence et sécurité civile est un atout important pour les municipalités et pour d'autres organisations qui ont à combler des postes dans ce domaine ou à faire appel à de l'expertise externe.

L'ASCQ envisage de faciliter l'accès à la certification AMU aux étudiants des différents programmes d'enseignement supérieur en mesures d'urgence et sécurité civile. D'ailleurs, tel qu'indiqué plus haut, une première cohorte d'étudiants a fait l'examen de certification AMU en décembre 2015.

AXE 3 : PROMOTION DE BONNES PRATIQUES

OBJECTIF 3.1 : POSITIONNER L'ASSOCIATION COMME FORUM D'EXCELLENCE EN SÉCURITÉ CIVILE

COLLOQUES SUR LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE 2015

L'ASCQ a collaboré avec le Ministère de la Sécurité publique et ses partenaires à la préparation et à l'animation du Colloque sur la sécurité civile et incendie 2015 qui s'est tenu à Québec les 16, 17 et 18 février 2015.

L'ASCQ a organisé la conférence : Aperçu du système de sécurité maritime du Canada

Conférenciers :

- Sylvie Pelletier, Directrice régionale des programmes à la Garde côtière canadienne de la région du Centre et de l'Arctique, région qui englobe le Québec, l'Ontario, le Nunavut, le Nunavik et une partie des Territoires-du-Nord-Ouest ;
- Michel Boulianne, Directeur secteur sécurité et sûreté maritime Transports Canada.

Sujet :

Cette conférence avait pour objectif d'informer les intervenants opérationnels et leurs décideurs, des rôles et responsabilités de tous les intervenants. Ils ont présenté un aperçu du système de sécurité maritime du Canada, qui comprend la prévention, la préparation et l'intervention ainsi que la responsabilité et l'indemnisation.

Des représentants de la Garde côtière canadienne et de Transports Canada ont expliqué comment les récentes mesures relatives au système de classe mondiale pour les navires-citernes renforceront le système de sécurité actuel déjà efficace.

Enfin, ils ont aussi exposé concrètement les actions entreprises lors du signalement d'un déversement d'hydrocarbures provenant d'un navire sur le fleuve Saint-Laurent.

ACTIVITÉS RÉALISÉES

ÉVOLUTION DE LA CONTINUITÉ DES AFFAIRES AU SEIN DE LA RÉSILIENCE

15 janvier de 13 h à 14 h 15 : 1050 Beaver Hall, Montréal

Sujet :

Un panel constitué de gestionnaires en continuité et de présidents de firmes d'experts-conseils a échangé sur l'état actuel du domaine de la continuité des affaires et sur ses perspectives futures.

Le panel en question était constitué de :

- Daniel Baigné, Président, Groupe Conseil GSR
- Isabelle Primeau, Présidente, Premier Continuum inc.
- Jean-François Plante, Président, Cobalt
- Serge Patenaude, Président, Service Conseil RDI inc.

RÉSILIENCE : LE GRAND MONTRÉAL EST-IL PRÊT À GÉRER UN ÉVÉNEMENT MAJEUR ?

17 avril 2015 de 8 h à 17 h : UQAM

L'ASCQ était fière de collaborer avec Techno Montréal, le Centre de sécurité civile de la ville de Montréal, RÉCO-Québec et le CRE de Montréal, à la présentation de cet atelier de travail.

Cet événement s'adressait aux organismes et administrations publiques à la recherche de solutions pour faire face aux défis de la résilience, ainsi qu'aux entreprises et organisations qui offrent des solutions en TIC et qui ont de meilleures pratiques à présenter aux responsables de la sécurité publique et civile.

UTILISATION DES DRONES EN SÉCURITÉ CIVILE

29 avril de 12 h à 13 h : Webinaire

Conférenciers : Stéphane Bouvier et Anne-Sophie Riopel de la firme EXO360

Sujet :

Cette présentation visait à démystifier l'utilisation des drones qui est faite aujourd'hui ainsi que les possibilités que les technologies actuellement disponibles au Québec peuvent nous offrir. Elle visait aussi à démontrer l'aspect portant sur l'environnement réglementaire qui régit les opérations de drones au Canada.

MONTRÉAL: PREMIÈRE VILLE CANADIENNE PARMIS LES 100 VILLES RÉSILIENTES

9 juin de 8h00 à 10h : Café Ferreira*

Conférencier :

- Louise Bradette, Chef de division du Centre de sécurité civile à la Ville de Montréal

Sujet :

Présentation des différentes étapes qui ont permis à Montréal d'être admise dans ce réseau d'élite international du domaine de la résilience urbaine. Mme Bradette a aussi décrit les retombées potentielles pour Montréal.

PRÉPAREZ-VOUS À LA GRANDE SECOUSSE DU QUÉBEC QUI ARRIVE À GRANDS PAS!

25 juin de 12h à 13h : Webinaire

Conférenciers :

- Guy Dufour, président de l'Association de sécurité civile du Québec
- Claudie Laberge, directrice, Service d'intervention Croix-Rouge canadienne, Division du Québec

Sujet :

Présentation d'une démarche de préparation simple et efficace pour faire de cet exercice, à portée internationale, un rendez-vous annuel à instaurer dans les habitudes de vie en famille et au travail.

Les participants ont été invités à se joindre à des milliers de personnes qui devaient « se baisser, s'abriter et s'agripper » lors de la Grande Secousse du Québec le 15 octobre dernier à 10 h 15.

JOURNÉE-CONFÉRENCE : LES TREMBLEMENTS DE TERRE

21 septembre 2015 de 8 h 00 à 16 h30

Sommaire :

Haïti et le Népal paraissent lointains sur le globe terrestre, mais les tremblements de terre qui ont marqué ses populations et qui peinent à s'en remettre ont mis en évidence la nécessité de se préparer davantage à gérer les risques associés à ce type de catastrophe naturelle. Un partage riche d'information, d'exemples et d'expérience a été offert par les conférenciers.

Sujet et Conférenciers :

- Démystifier les tremblements de terre au Québec, Maurice Lamontagne, Commission géologique du Canada
- Réponse d'urgence lors du tremblement de terre d'Haïti, Jean-Pierre Taschereau, Croix-Rouge
- Être prêt à poursuivre ses opérations malgré le sinistre, Denis Goulet, ContinuityLink
- Témoignage de Marie-Laura Marchand en séjour au Népal lors des récents tremblements de terre

QUÉBEC EN ALERTE

25 novembre, de 12 h à 13 h : Webinaire

Conférencier :

- Thomas Poirier-Blanchet, Conseiller en sécurité civile à la direction des opérations de la direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie au Ministère de la Sécurité publique depuis février 2012.

Sujet :

L'objectif était de répondre aux nombreuses interrogations qui concernent le système « Québec en Alerte » qui permet au ministère de la Sécurité publique (MSP) d'alerter rapidement les Québécois lors d'événements qui présentent une menace réelle ou imminente pour leur vie ou leur sécurité.

- Bref historique du projet;
- Survol sur la réglementation;
- Comment fonctionne l'alerte (mécanique - technique basée sur protocole d'alerte commun);
- Processus d'alerte au Québec;
- Les contraintes;
- Les prochaines étapes.

LA GRANDE SECOURSSE DU QUÉBEC

L'Association de sécurité civile du Québec a de nouveau réalisé l'exercice de « La Grande Secousse » pour cette seconde édition provinciale en collaboration avec la Croix-Rouge canadienne, division Québec.

Par cette initiative, l'Association souhaitait inciter la population québécoise à se joindre aux 25 millions de personnes un peu partout dans le monde qui a posé les gestes de « se baisser, s'abriter et s'agripper ». Cet exercice fut aussi une occasion privilégiée de sensibiliser la population aux autres dimensions entourant une situation d'exception.

En plus de permettre à la population de connaître les bons comportements à adopter en cas de tremblement de terre, cet exercice sensibilisait les citoyens à la sécurité civile et encourageait la préparation générale des citoyens en cas de sinistre. L'exercice amenait aussi une conjoncture favorable afin de mettre en valeur la mission de l'ASCQ.

Rappelons que concrètement, la Grande Secousse est un exercice d'une minute durant laquelle tous les participants inscrits, où qu'ils soient, répètent les gestes de « se baisser, s'abriter et s'agripper ». La préparation physique et l'exécution de l'exercice sont simples, ce qui a contribué à sa popularité sans cesse croissante. L'absence de coûts est un avantage important de cet outil à très grande visibilité. Cette seconde édition a mobilisé un peu plus de 70 000 participants, a fait l'objet d'une campagne médiatique nationale et d'une couverture de presse importante sur tout le Québec.

OBJECTIF 3.2 : AUGMENTER LES PARTENARIATS (transversalité)

COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE ET LA SÉCURITÉ INCENDIE - 2016

Au cours de la dernière année, l'ASCQ a aussi contribué activement à l'organisation du prochain Colloque de Sécurité civile et sécurité incendie du Ministère de la Sécurité publique du Québec. Ce colloque se tiendra à Québec les 15, 16 et 17 février prochains.

À cette occasion, une plage horaire sera prévue pour permettre à l'Association de tenir un examen dans le cadre de son programme de certification s'adressant aux personnes qui se sont inscrites à l'un ou l'autre des niveaux de certification du programme.

AXE 4 : GOUVERNANCE

Rencontres du Conseil d'administration et du Conseil exécutif

Le Conseil d'administration de l'ASCQ a tenu sept rencontres au cours de l'année 2015 pour la gestion des affaires courantes, soit cinq séances régulières les 15 janvier, 26 mars, 29 mai, 10 juillet et 30 octobre et deux rencontres spéciales les 7 mai et 11 décembre. Les rencontres ont eu lieu au Bureau régional de la sécurité civile du Ministère de la Sécurité publique de Trois-Rivières et à la direction de la sécurité civile du Service de sécurité incendie de Montréal.

Pour sa part, le Conseil exécutif a tenu une rencontre téléphonique pour assurer le suivi des dossiers en cours de l'Association le 19 mars 2015.

Les comptes rendus sont disponibles sur demande.

Objectif 4.1 : Le financement de l'association

PROGRAMME DE COMMANDITES

Le Conseil d'administration, en conformité avec ses orientations stratégiques et son objectif de financement, a réalisé un programme de commandites.

D'emblée, l'ASCQ y reconnaît distinctement et sans ambiguïté les statuts suivants : **partenaire, collaborateur et commanditaire.**

Les **partenaires de l'ASCQ** sont les organisations avec lesquelles l'Association collabore pour atteindre des objectifs convenus en commun. Par exemple, le ministère de la Sécurité publique, RÉCO-Québec et le CRAIM.

Les **collaborateurs de l'ASCQ** sont les organisations où les membres s'unissent et partagent des ressources particulières (physiques, humaines, services, etc.) autres que financières au bénéfice de l'Association en fonction des besoins de celle-ci sans pour autant demander un quelconque retour en échange. Par exemple le prêt de locaux pour la tenue de rencontres ou les services de conférences téléphoniques.

Les **commanditaires de l'ASCQ** sont toute personne physique ou morale qui obtient, en échange d'un soutien financier, une visibilité définie selon le programme de commandite en vigueur.

Annuellement, l'apport des partenaires, collaborateurs et commanditaires sera souligné dans le rapport annuel de l'ASCQ. Ces définitions sont intégrées en introduction dans le programme de commandites.

Il est important de souligner que l'exercice de la Grande Secousse du Québec possède un plan de visibilité indépendant et distinct avec ses propres partenaires, collaborateurs et commanditaires.

Ce programme de commandites de l'ASCQ est en conformité avec les orientations du Code d'éthique de l'Association adopté lors de la séance régulière du Conseil d'administration du 24 septembre 2010.

Règles de commandites :

- a. en commanditant l'ASCQ, toute personne physique ou morale doit se conformer au code d'éthique en vigueur,
- b. un commanditaire de l'ASCQ ne peut siéger à titre de directeur au Conseil d'administration ou au conseil exécutif de l'Association. Un directeur désirant déposer une proposition de commandite au CA doit auparavant remettre sa démission à titre de directeur au président de l'ASCQ,
- c. l'ASCQ, par l'entremise d'un vote majoritaire du conseil d'administration, se réserve le droit de refuser toute demande de commandite,
- d. un commanditaire ne peut véhiculer une valeur ou un comportement contraire à la mission de l'ASCQ, ou nuire à l'image de l'ASCQ,
- e. tout commanditaire ne peut, dans le cadre de sa mission ou de ses activités, aller à l'encontre de la mission de l'ASCQ ou tenter de nuire à cette dernière,
- f. tout commanditaire doit respecter les termes du contrat qui le lie à l'ASCQ et se limiter à ceux-ci. Dans le cas de non-respect contractuel ou d'une clause éthique, l'ASCQ se réserve le droit de mettre un terme à l'entente,
- g. l'ASCQ conserve son pouvoir d'indépendance lié à tout choix stratégique de l'Association ou prise de position en lien à l'actualité. Aucun commanditaire ne pourra interférer auprès de l'Association pour influencer une décision ou une prise de position,
- h. tout commanditaire membre de l'ASCQ reconnaît d'emblée que son pouvoir d'influence au sein de l'Association est équivalent à celui de tout autre membre,
- i. tout plan de commandite doit être approuvé par le CA avant d'être en vigueur,
- j. tout plan de commandite est disponible sur le site Internet de l'ASCQ,
- k. toute commandite doit être de nature publique. Aucune commandite anonyme ne peut être acceptée,
- l. la valeur d'une commandite doit être proportionnelle au service ou publicité rendus en retour. De plus, elle doit être comparable à ce qui se fait ailleurs sur le marché, et
- m. pour conserver toute indépendance de l'ASCQ, ou éviter toute apparence de conflit d'intérêts, les activités suivantes ne doivent pas être identifiées au nom d'un commanditaire :
 - mot du président
 - rapport annuel
 - assemblée générale (à l'exception des pauses qui pourraient être commanditées s'il y a lieu)
 - position de l'ASCQ
 - toute démarche stratégique

Objectif 4.2 : Être une organisation éthique - COMITÉ D'ÉTHIQUE

Les membres du Comité d'éthique sont Frédéric Saint-Mleux (membre du comité exécutif), Karine St-Denis (représentante des membres de l'ASCQ) et Karl Brochu (coordonnateur et représentant du conseil d'administration).

Le comité d'éthique vise à :

- Maintenir la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de l'administration de l'Association;
- Assurer le respect par les membres du Conseil d'administration des règles, la divulgation des intérêts et l'application de la ligne de conduite vis-à-vis des conflits d'intérêts;
- Assurer la mise sur pied d'un mécanisme permettant au public de communiquer avec l'Association et d'obtenir des réponses concernant l'éthique ;
- Assurer un rendre compte sur l'éthique, intégré au rapport annuel de l'Association.

Aucune plainte n'a été rapportée au Comité d'éthique de l'ASCQ en 2015.

Processus de nomination

Les membres du Comité d'éthique sont nommés pour une année selon le processus suivant :

1. Le membre du Comité exécutif est nommé par le Comité exécutif pour faire suite à une proposition.
2. Le membre du Conseil d'administration est élu lors de la première rencontre du Conseil d'administration par un vote secret. Au moment de l'élection des membres du Conseil d'administration, chaque candidat devra indiquer dans le formulaire de mise en candidature s'il souhaite ou non en faire partie.
3. Le membre de l'ASCQ qui ne fait pas partie du Conseil d'administration et qui désire faire partie du Comité d'éthique devra déposer sa candidature à l'assemblée générale. Le membre sera élu, par vote secret, lors de l'assemblée générale. Un processus de mise en candidature sera réalisé en parallèle avec la mise en candidature des directeurs de l'association. Le site de l'association permettra également les mises en candidatures.
4. Au cours de sa première réunion, le comité d'éthique nommera un coordonnateur.
5. En cas du retrait d'un membre du comité éthique, le Conseil d'administration nommera une personne pour compléter le mandat annuel.

Objectif 4.3 : Assurer une saine gestion financière -

RAPPORT FINANCIER²

Après trois années consécutives présentant un déficit budgétaire, l'ASCQ renoue en 2015 avec une gestion équilibrée de ses finances, avec un léger surplus de 21 \$.

Ce redressement financier est le résultat de la mise en œuvre du plan d'actions et d'orientations budgétaires établi en 2013 dont l'objectif était de retrouver l'équilibre entre les opérations régulières et les dépenses administratives d'ici l'année 2016. On constate, un an plus tôt que prévu, le succès des mesures de réduction et de contrôle des coûts administratifs ainsi que celles ayant permis de hausser stabiliser les revenus.

À titre de mesure de contrôle, le conseil d'administration, qui avait adopté une première version du budget le 29 mai 2015, a estimé nécessaire d'adopter une mise à jour budgétaire permettant d'apporter les modifications nécessaires afin d'assurer le respect des orientations établies. Les résultats financiers présentés ci-dessous sont comparés à cette version mise à jour du budget.

État des résultats financiers de l'ASCQ - 2015³

Catégorie	Réel (\$)	Budget (\$)
Revenus		
Adhésions	13 265,00 \$	11 805,00 \$
Activités	8 743,50 \$	7 943,50 \$
Certification	2 625,00 \$	2 800,00 \$
Commandites	0,00 \$	0,00 \$
Commandite Grande secousse	36 000,00 \$	36 000,00 \$
Salon – Colloque de la sécurité civile	2 000,00 \$	2 000,00 \$
Subvention	0,00 \$	0,00 \$
Total	62 633,50 \$	60 548,50 \$
Dépenses		
Frais d'administration	412,78 \$	646,00 \$
Frais d'opération et de fonctionnement	13 768,67 \$	28 614,43 \$
Frais de communication et de publicité	2 904,65 \$	2 904,48 \$
Certification	3 511,72 \$	785,00 \$
Activités de formation	8 470,95 \$	4 213,50 \$
Projet : Exercice Grande secousse	30 559,13 \$	23 385,09 \$
Mauvaises créances	2 985,00 \$	0,00 \$
Total	62 619,90 \$	60 548,50 \$
Grand total	20,60 \$	0,00 \$

² Les états financiers présentés ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable au moment de la production de ce rapport.

³ Résultats détaillés disponibles sur demande.

L'analyse des résultats financiers illustre, comparativement aux années dernières, une hausse significative des revenus d'adhésion. Cette hausse s'explique par les modifications au processus de renouvellement des adhésions au début de l'année, mais surtout par la hausse du nombre de nos membres.

Le revenu à la hausse du programme de certification, comparativement aux années passées, illustrent quant à eux la démonstration d'un intérêt croissant envers la certification.

Les orientations budgétaires en ce qui a trait au programme d'activités visent à assurer minimalement l'autofinancement de ces dernières. Le bilan des revenus et des dépenses en 2015 montre un surplus de 272,55 \$.

Il fut nécessaire cette année d'ajouter à l'état des résultats une ligne de dépenses « mauvaises créances ». Cet ajout vient d'une surestimation des apports à recevoir présentés au bilan financier de 2014. Des 4 085,00\$ à recevoir, seuls 1170,00\$ ont bel et bien été récupérés. Les apports à recevoir cette année, inclus dans les états des résultats 2015, sont plus conservateurs et réalistes.

Finalement, en s'attardant aux résultats présentés, on constate un écart important entre les dépenses budgétées et les dépenses réelles au poste de dépenses « frais d'opération et de fonctionnement ». Cet écart s'explique par le fait que ce poste, dans le cadre du budget, prévoyait accumuler l'ensemble de la dépense relative au service d'administration contracté. Il fut cependant déterminé de répartir en cours de session ces montants dans les principaux poste budgétaires concernés notamment les poste « Certification », « Activités de formation » et « Projet Grande Secousse » afin d'illustrer plus précisément les dépenses réelles de chacun ces programmes.

Le bilan au 31 décembre 2015 qui apparait au tableau suivant montre que l'Association dispose des liquidités nécessaires (50 189,63 \$) pour investir dans d'éventuels nouveaux projets au cours des prochaines années.

Bilan au 31 décembre 2015

Actif	2015
Encaisse au 31 décembre 2015	53 000,50 \$
Comptes à recevoir	850,00 \$
Cotisation à recevoir	320,00 \$
Frais payés d'avance	0 \$
Total de l'actif	<u>54 170,50 \$</u>
Passif	
Revenus perçus d'avance	0,00 \$
Comptes à payer	0,00 \$
Total du passif	<u>0,00 \$</u>
Actif net	<u><u>54 170,50 \$</u></u>
TOTAL	<u><u>54 170,50 \$</u></u>

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LES MEMBRES

Guy Dufour

Président
Centre RISC
Campus Notre-Dame-de-Foy

Marie-Pierre Raymond

Vice-Présidente
Direction de la sécurité civile
Ville de Québec

Frédéric Saint-Mieux

Trésorier
Direction de la sécurité civile
Ville de Montréal

Simon Harvey

Directeur
Sécurité incendie
Ville de Saint-Colomban

Denis Bordeleau

Secrétaire
Bell Canada

Karl Brochu

Directeur
Aéroport de Montréal

Marc Maltais

Directeur
Transport Québec

Éric Houde *

Délégué
Ministère de la Sécurité publique

Yves Dubeau

Directeur
Yves Dubeau Service-conseil

Frédéric Gagnon-Parent

Directeur
Bell Canada

Marc Guay

Directeur
Service de la sécurité incendie
Ville de Lévis

Isabelle Primeau

Directrice
Premier continuum

Claudie Laberge

Directrice
Directrice Service d'intervention Croix-Rouge
canadienne, Division du Québec

Yves Thibault

Directeur
Retraité (Sûreté du Québec)

* Le délégué du ministère de la Sécurité publique n'a pas le droit de vote

PARTENAIRES, MEMBRES CORPORATIFS ET COLLABORATEURS

PARTENAIRES

- Le ministère de la Sécurité publique ;
- Le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM) ;
- Le Réseau d'échange en continuité des opérations (RÉCO-Québec).

LES MEMBRES CORPORATIFS

- Aéroports de Montréal ;
- Aéroport de Québec ;
- Association d'aide aux sinistrés des Basses-Laurentides ;
- Bell Canada ;
- Bureau d'assurance du Canada ;
- Bureau de la Sécurité civile de la Ville de Québec ;
- Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) ;
- Centre RISC - Campus Notre-Dame-de-Foy ;
- Centre risque et performance de l'École Polytechnique de Montréal ;
- Centre du savoir sur mesure de l'Université du Québec à Chicoutimi ;
- Communauté métropolitaine de Montréal ;
- Croix-Rouge canadienne, division du Québec ;
- Direction de sécurité civile de la Ville de Montréal ;
- Direction du service de la sécurité incendie, ville de Lévis ;
- Hovercam Imagerie aérienne ;
- ICSC-EM (Initiatives citoyennes en sécurité civile de l'Est de Montréal) ;
- Ministère de la Sécurité publique ;
- Ministère des Transports du Québec ;
- Multi Risques International ;
- Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (S.I.U.C.Q.) ;
- Sûreté du Québec ;
- Université du Québec à Montréal (UQAM) ;
- Ville de Saint-Colomban.

LES COLLABORATEURS

- Bell Canada, notamment pour les ponts téléphoniques, la salle pour l'AGA et l'espace d'entreposage.
- Centre RISC - Campus Notre-Dame-de-Foy, notamment pour le support TI de bureautique.
- Direction de sécurité civile de la Ville de Montréal, notamment pour les réunions du CA et pour la salle d'examen de certification.
- Bureau régional de la sécurité civile du Ministère de la Sécurité publique de Trois-Rivières pour le prêt de salles lors des réunions du CA.